

Déclaration de la Délégation tchadienne a la 3MSP-CCM

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs les Délégués, Représentant les Etats parties ;

Permettez-moi au nom de la délégation tchadienne de vous féliciter pour votre élection et de vous souhaiter plein succès dans la conduite de nos travaux. Nos félicitations aussi à votre prédécesseur **Dr Adnan Mansour** et son équipe pour le travail accompli.

Enfin, une appréciation particulière pour les autorités norvégiennes pour l'excellente organisation et l'accueil chaleureux.

Monsieur le President,

Résolu à renforcer son architecture juridique afin de mieux protéger les populations civiles, le Tchad a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux parmi lesquels la Convention d'Ottawa. Aujourd'hui, la Convention sur les Bombes à Sous Munitions, objet de nos présentes assises, vient de franchir une étape importante dans sa procédure de ratification, parce qu'adoptée par l'Assemblée Nationale. Le texte de la Loi portant ratification a été transmis pour la signature du Président de la République conformément aux dispositions de l'article 81 de la Constitution relatif à la promulgation.

Dans les semaines qui suivront, le Tchad déposera officiellement les instruments de ratification et deviendra Partie à la Convention sur les Armes à Sous Munitions, élargissant ainsi le spectre de l'universalité souhaitée. Les enjeux sont énormes pour le Tchad au regard du Droit International Humanitaire et du Droit International des Droits de l'Homme :

- Renforcement du cadre juridique ;
- Protection et sensibilisation des populations affectées par les Restes Explosifs de Guerre ;
- La question de l'assistance, sans distinction aux victimes et leur participation;
- Améliorer l'accès et la qualité des prestations de services aux victimes: soins médicaux, éducation réadaptation, soutien psychologique, insertion sociale, emploi ;
- L'appui technique et financier aux Programmes ;

Monsieur le Président,

L'étendue exacte du problème **des Bombes à Sous-Munitions** au Tchad est encore méconnue. À ce jour, il est évident qu'elles ont été utilisées dans la Région de **Fada** et

une forte probabilité qu'elles aient été aussi utilisées dans les régions du Nord. La zone fortement contestée du **Tibesti**, dans le nord-ouest, est actuellement enquêtée pour déterminer l'ampleur du phénomène et le rapport détaillé sera disponible d'ici la fin du mois de novembre 2012.

En ce qui concerne le nombre trop élevé de victimes au Tchad, et au regard de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées à laquelle le Tchad devrait adhérer très prochainement, nous sommes déterminés à continuer nos efforts pour améliorer la vie des victimes de Restes Explosifs de Guerre et des Personnes Handicapées en général.

Toutefois, des mesures législatives internes ont d'ores et déjà été prises dans ce sens : on peut noter la Loi 07 de 2007 portant protection des personnes handicapées et le plan d'action pour l'assistance aux victimes, élaboré avec l'appui technique de Handicap International et soutenu par le Canada.

Aujourd'hui, nous reconnaissons que les programmes de développement doivent garantir et faciliter la participation de l'ensemble de la population, y compris les personnes en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques pour répondre à ces préoccupations.

La récente visite d'une délégation tchadienne en Côte d'Ivoire pour visiter le **Programme pour la Sécurité Physique des Stocks de Munitions** a démontré et a souligné la nécessité d'un tel programme pour le Tchad.

Monsieur President,

C'est aussi ici, le lieu de lancer, un appel à intensifier l'appui tant technique que financier, afin de permettre au Tchad de parvenir à une dépollution totale rendant possible une stabilisation pour le développement. Mais malheureusement, force est de constater que certains projets de dépollution ont été suspendus par manque de financement.

Nous sollicitons, invitons et encourageons toute assistance, de quelque nature qu'elle soit, de la part des Etats parties, des agences des Nations Unies, des Organismes publics et privés à se joindre aux efforts du Gouvernement pour faire face à ces défis.

Je ne saurai terminer mes propos sans réitérer toute la gratitude du gouvernement aux partenaires sans lesquels le travail accompli à ce jour ne serait possible. Je souligne entre autres les efforts des Gouvernement Canadien, Japonais et l'Union Européenne, le PNUD (*pour avoir aussi rendu possible la participation de ma délégation*), UNMAS et les Organisations de la Société civile (Mine Advisory Group) et autres.

Je vous remercie.